



En 2015, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et 193 États se sont engagés à atteindre, d'ici 2030, **17 Objectifs de Développement Durable (17 ODD)**. Ils identifient les défis clés qui demandent une action urgente à tous les niveaux et par tous les acteurs de la société.

Le but de ces 17 ODD est d'arriver à bâtir un monde meilleur et plus durable pour tous, en répondant à des défis liés à la planète (le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau...), aux populations (la santé, l'éducation...), à la prospérité, à la paix et aux partenariats.

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



« De l'huile pour nos véhicules... et après »

Disciplines		Lettres – Histoire-géographie – EMC	
Niveau		2 nd e Bac professionnel	
Partie(s) du programme abordée(s)			
Lettres : Objet d'étude : S'informer, informer : la construction de l'information		Géographie : Thème : Des réseaux de production et d'échanges mondialisés	EMC : Thème : La liberté, nos libertés, ma liberté. « Liberté et développement durable »
Notions et compétences travaillées			
Lettres : - Finalités et enjeux : Se repérer dans un flux de données et en extraire une information. Apprendre à questionner : vérifier les sources, croiser les points de vue, appréhender le processus de construction de l'information. Produire et diffuser de l'information de manière responsable. - Notions-clés : Le monde de l'information : médias ; communication/information/médiatisation ; pluralité des sources Analyse de l'information : validité des sources ; fait/opinion Éthique de l'information : objectivité/subjectivité ;		Géographie : - Notions : Conception, production et consommation d'une grande partie des biens à l'échelle mondiale Acteurs de la mondialisation Entreprise multinationale - Capacités : - Connaître et comprendre les objectifs du développement durable tels que définis par l'UNESCO. - Décrire le circuit d'un bien de sa conception, à sa réalisation puis à sa consommation à l'échelle mondiale.	EMC : Interroger le rapport de l'élève aux libertés individuelles et aux libertés collectives en démocratie Notions et mots-clés : Droits et devoirs du citoyen, intérêt général, justice, loi, libertés individuelles et collectives. Charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de 1958 depuis la révision constitutionnelle de 2005.

Document 1 :

Les Amis de la Terre France

Nous connaître Nos campagnes Agir

FAIRE UN DON

FORÊT

FERMONS LES VANNES À L'HUILE DE PALME !

SIGNEZ LA PÉTITION

Les plantations de palmier à huile sont en train de ravager les dernières forêts tropicales primaires de la planète et la précieuse biodiversité qu'elles abritent. Peu de gens savent que 75% de l'huile de palme que nous consommons en France sert à faire rouler les voitures.

PARTAGER SUR

<https://www.amisdelaterre.org/campagne/fermons-les-vannes-a-lhuile-de-palme/>



<https://www.sauvonslaforet.org/petitions/1041/non-a-lhuile-de-palme-dans-les-carburants>

Document 2

76 % de l'huile de palme est dans nos carburants

27/03/2018 - Mise à jour 01/07/2019

La monoculture d'huile de palme qui dévaste les forêts équatoriales d'Asie n'est pas seulement destinée à l'industrie alimentaire. Une partie croissante des récoltes finit dans les carburants de nos voitures.

Où sont les **trois quarts** de l'huile de palme que nous consommons en France ? Non, l'essentiel n'est pas concentré dans des pots de pâte à tartiner, ni même dans des paquets de chips. 76 % de l'huile de palme que nous consommons en France l'est sous forme de **carburant** ! L'ONG **Les amis de la terre mène campagne** pour mettre fin à cette pratique dévastatrice pour les forêts équatoriales asiatiques.

Les **ravages** causés par la culture de l'huile de palme, nous y sommes sensibilisés depuis plusieurs années. Rappelons cependant quelques chiffres. L'Indonésie et la Malaisie pèsent pour 85 % de la production mondiale. Plus de **30 % de la déforestation en Indonésie** est causée par la création de nouvelles terres de monoculture de palmier à huile. Le **bilan est dramatique** : perte de biodiversité, disparition des Orangs-outans, peuples autochtones chassés de leurs terres, érosion des sols, libération du CO2 stocké dans les sols de la forêt...

Le biodiésel est pire que le carburant fossile

Les consommateurs engagés ont appris à éviter les produits alimentaires industriels qui contiennent de l'huile de palme. Mais la lutte ne doit pas s'arrêter là. Nous devons désormais **exiger d'en finir avec ce "biocarburant" qui n'a rien de bio.**

Le biodiésel à partir d'huile de palme est pire pour le climat que le carburant fossile qu'il remplace, écrit Les amis de la terre, qui propose de signer une pétition [ici](#).

Or, notre gouvernement a aujourd'hui les moyens d'agir pour en finir. "**Les prochains mois sont décisifs**, affirme encore l'ONG : la révision de la directive européenne sur les **énergies renouvelables** est une opportunité cruciale car c'est elle qui fixe les objectifs et les modalités d'incorporation des « biocarburants » pour les douze prochaines années."

Une bioraffinerie de Total qui fera doubler la consommation française

L'autre revendication importante des Amis de la terre concerne l'**arrêt d'un projet de raffinerie porté par Total**. Cette usine en travaux, située à La Mède, commune de Châteauneuf-les-Martigues (Bouches-du-Rhône), a pour vocation de devenir la **première bioraffinerie de taille mondiale** et sera alimentée essentiellement en huile de palme. Elle ferait doubler la consommation française de la matière première comme carburant !

Tout est lié. Conduire sa voiture ici a des conséquences sur une forêt essentielle à la survie de la planète en Asie. Et pour éviter les ravages de l'huile de palme, il nous faut aussi **réclamer des politiques limitant l'usage de la voiture** : développement des transports publics, politiques d'urbanismes qui facilitent la vie sans voiture...

<https://www.linfodurable.fr/conso/76-de-lhuile-de-palme-est-dans-nos-carburants-2903>

Document 3

Suez et Total s'associent pour recycler des huiles alimentaires en biocarburant



06/12/2016

Actualités

Signature d'un partenariat de 10 ans pour augmenter de plus de 20 % les volumes d'huiles alimentaires usagées collectées et alimenter la bioraffinerie de La Mède.

SUEZ et TOTAL s'associent pour collecter et recycler des huiles alimentaires usagées en France. Dans le cadre de ce partenariat de 10 ans, SUEZ s'engage à livrer 20 000 t/an d'huiles alimentaires usagées à TOTAL. Collectées sur tout le territoire, ces huiles seront transformées en biocarburant sur le site de la bio-raffinerie de TOTAL à La Mède.

En réponse à la demande croissante en biocarburants, TOTAL a lancé la transformation industrielle du site de La Mède pour créer la première bio-raffinerie française, l'une des plus grandes d'Europe. La bio-raffinerie produira du biodiesel grâce au raffinage d'huiles alimentaires usagées, d'huiles résiduelles et d'huiles végétales. Ce biodiesel de grande qualité (HVO) se mélangera parfaitement au diesel, sans aucun impact sur la qualité du carburant ou sur les moteurs, et sans limite d'incorporation.

Actuellement, la collecte d'huiles alimentaires usagées en France représente 45 000 t/an, pour un gisement estimé à plus de 100 000 t/an. Le partenariat entre SUEZ et TOTAL permettra d'augmenter la collecte d'huiles en France de plus de 20 % et d'améliorer leur valorisation via une boucle courte de production d'énergie bénéfique pour l'environnement.

La collecte et la valorisation des huiles se feront entièrement en France grâce au déploiement par SUEZ d'un système de collecte adapté à tous les types de producteurs, depuis les particuliers jusqu'aux plus gros acteurs de l'industrie agro-alimentaire. Une fois collectées, les huiles seront acheminées à La Mède pour y être prétraitées dans une unité de filtration construite par SUEZ. Cette nouvelle unité créera une cinquantaine d'emplois locaux.

En marge de la signature, Michel Charton, directeur Raffinage & Chimie de base Europe de TOTAL a déclaré : *« Je me réjouis de ce partenariat novateur avec SUEZ. Cette collaboration industrielle va permettre de mettre en place une filière durable de recyclage d'huiles usagées à l'échelle du pays en vue de la production de biocarburant. Pour TOTAL, ce partenariat contribue à l'ambition du Groupe d'être la major de l'énergie responsable. Les énergies renouvelables, notamment la biomasse, sont un complément indispensable aux hydrocarbures pour répondre à la demande en carburant pour le transport tout en maîtrisant les émissions de CO₂. »*

A propos de SUEZ :

Nous sommes à l'aube de la révolution de la ressource. Face à l'augmentation de la population mondiale, l'urbanisation croissante et la raréfaction des ressources naturelles, sécuriser, optimiser et valoriser les ressources est indispensable pour notre avenir. SUEZ (Paris : SEV, Bruxelles : SEVB) alimente 92 millions de personnes en eau potable, 65 millions en services d'assainissement, assure la collecte des déchets de près de 34 millions de personnes, valorise 16 millions de tonnes de déchets par an et produit 7 TWh d'énergie locale et renouvelable. Avec 82 536 collaborateurs, SUEZ présent sur les cinq continents est un acteur clé de l'économie circulaire pour la gestion durable des ressources. En 2015, SUEZ a réalisé un chiffre d'affaires de 15,1 milliards d'euros.

<https://www.total.com/fr/medias/actualite/communiqués/suez-et-total-sassocient-pour-recycler-des-huiles-alimentaires-en-biocarburant>

Document 4:

Huile de palme : Total démarre la raffinerie controversée de La Mède

Les écologistes dénoncent notamment l'importation de 300 000 tonnes d'huile de palme par an pour faire fonctionner la raffinerie.



La raffinerie d'agrocarburants de La Mède (Bouches-du-Rhône), le 16 avril 2015. BERTRAND LANGLOIS / AFP

Avec près d'un an de retard sur le calendrier prévu, le groupe pétro-gazier Total a annoncé, mercredi, le démarrage de la production à la raffinerie d'agrocarburants de La Mède (Bouches-du-Rhône). Ce site, l'un des plus grands d'Europe, dispose d'une capacité de production annuelle de 500 000 tonnes de d'agrocarburants, principalement du « biodiesel » pour le transport routier et du « biojet » pour les avions. Fermée en 2015, cette

raffinerie de pétrole brut est engagée depuis dans un long processus de reconversion, qui a permis de maintenir 250 emplois directs sur 430. Le site compte également une plateforme logistique et un centre de formation, ainsi qu'un petit parc photovoltaïque. L'essentiel de sa production ira au marché national. La France consomme environ trois millions de tonnes par an de biodiesels. Jusqu'ici, environ la moitié était produite en France, et le reste importé.

Le projet de cette raffinerie suscite une vive inquiétude de la part des écologistes : La Mède fonctionnera pour moitié avec de l'huile de palme d'Asie du Sud-Est. Les ONG estiment que cette importation massive va contribuer à la déforestation, alors que les forêts sont essentielles pour stocker le CO₂.

Les ONG demandent plus de transparence

Plusieurs associations, dont Greenpeace et les Amis de la Terre, tentent de faire annuler l'autorisation d'exploitation donnée par le préfet, mais la justice ne devrait pas se prononcer avant le premier trimestre 2020. Dans son communiqué mercredi, Total indique s'engager « à traiter chaque année au maximum 300 000 tonnes d'huile de palme, soit moins de 50 % du volume des matières premières nécessaires ». Le groupe assure compléter la certification de son huile de palme par un dispositif de contrôle rigoureux, notamment en matière de respect des droits humains. Mais les ONG demandent plus de transparence sur les origines géographiques et doutent de la validité des labels fournis par le pétrolier. Pour le climat, « *les agrocarburants c'est pire qu'une énergie fossile, parce qu'on déboise, on utilise des terres destinées à l'alimentation, et l'entreprise ne peut pas s'assurer qu'il n'y a pas de déforestation directe* », surtout dans des pays où l'opacité règne, a ainsi expliqué à l'AFP Laura Monnier, juriste chez Greenpeace France. [...]

Le démarrage de cette raffinerie pourrait connaître un autre obstacle majeur dans les prochains mois : en décembre 2018, l'Assemblée nationale a voté l'exclusion des produits à base d'huile de palme de la liste des agrocarburants à partir du 1^{er} janvier 2020. Une différence de taille, puisqu'elle priverait Total d'un avantage fiscal estimé à environ 100 millions d'euros.

Total s'engage à utiliser 50 000 tonnes de colza

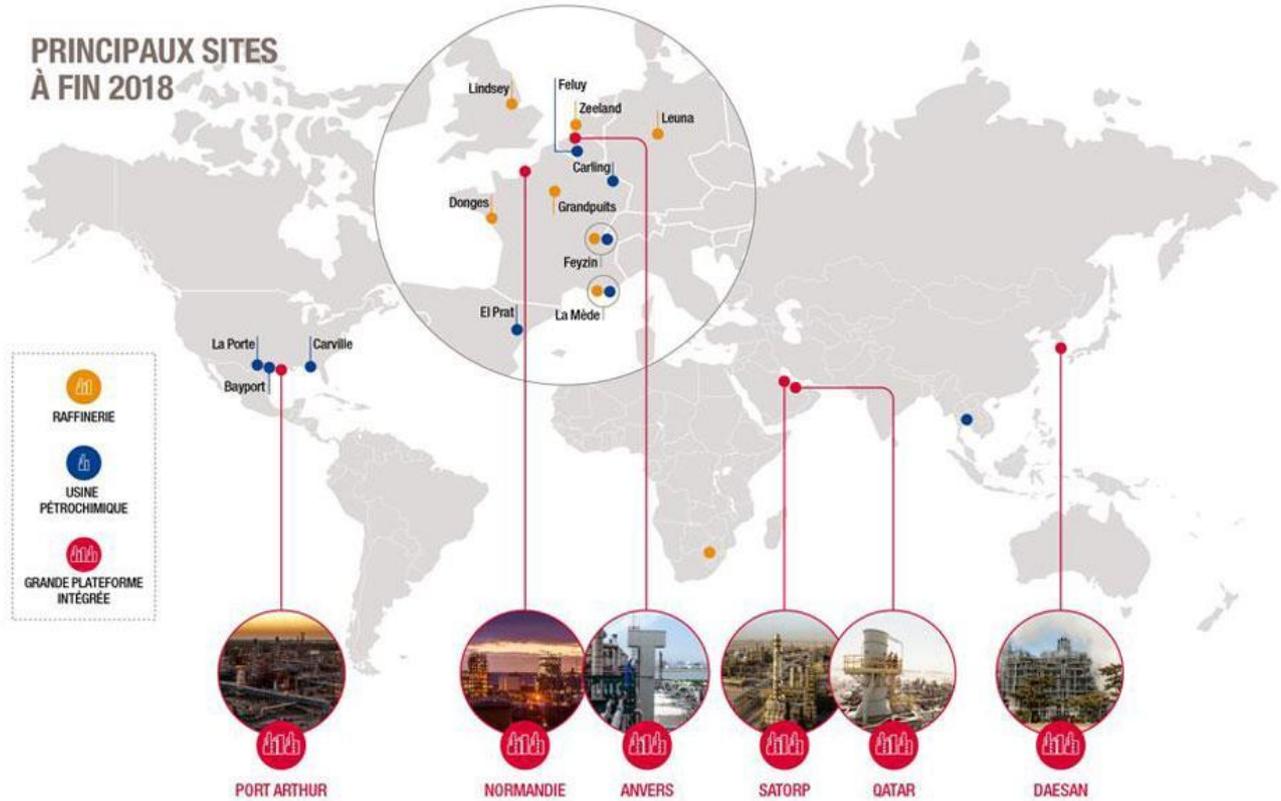
Le PDG du groupe, Patrick Pouyanné, a clairement menacé de réduire l'activité du site si cette date limite était maintenue. « *Cela remet potentiellement en cause la viabilité de l'unité, la rentabilité globale du site et le maintien d'emplois dans l'usine* », expliquait-il dans le [Figaro](#) en janvier, tout en assurant « *ne pas faire de chantage à l'emploi* ». Il en appelle à la majorité parlementaire et au gouvernement.

Un autre front s'était ouvert en juin 2018, quand les organisations agricoles avaient bloqué le site pour protester contre ces importations, qui concurrencent l'usage de colza produit en France dans les biocarburants. Pour faire face à ces critiques, Total s'est engagé à employer « *au minimum 50 000 tonnes de colza français afin d'assurer un débouché supplémentaire à l'agriculture française* ». Une réponse qui a plutôt satisfait les syndicats et fédérations agricoles, qui ont tu leurs critiques publiques de la raffinerie.

Publié le 03 juillet 2019 à 14h36 [Nabil Wakim](#)

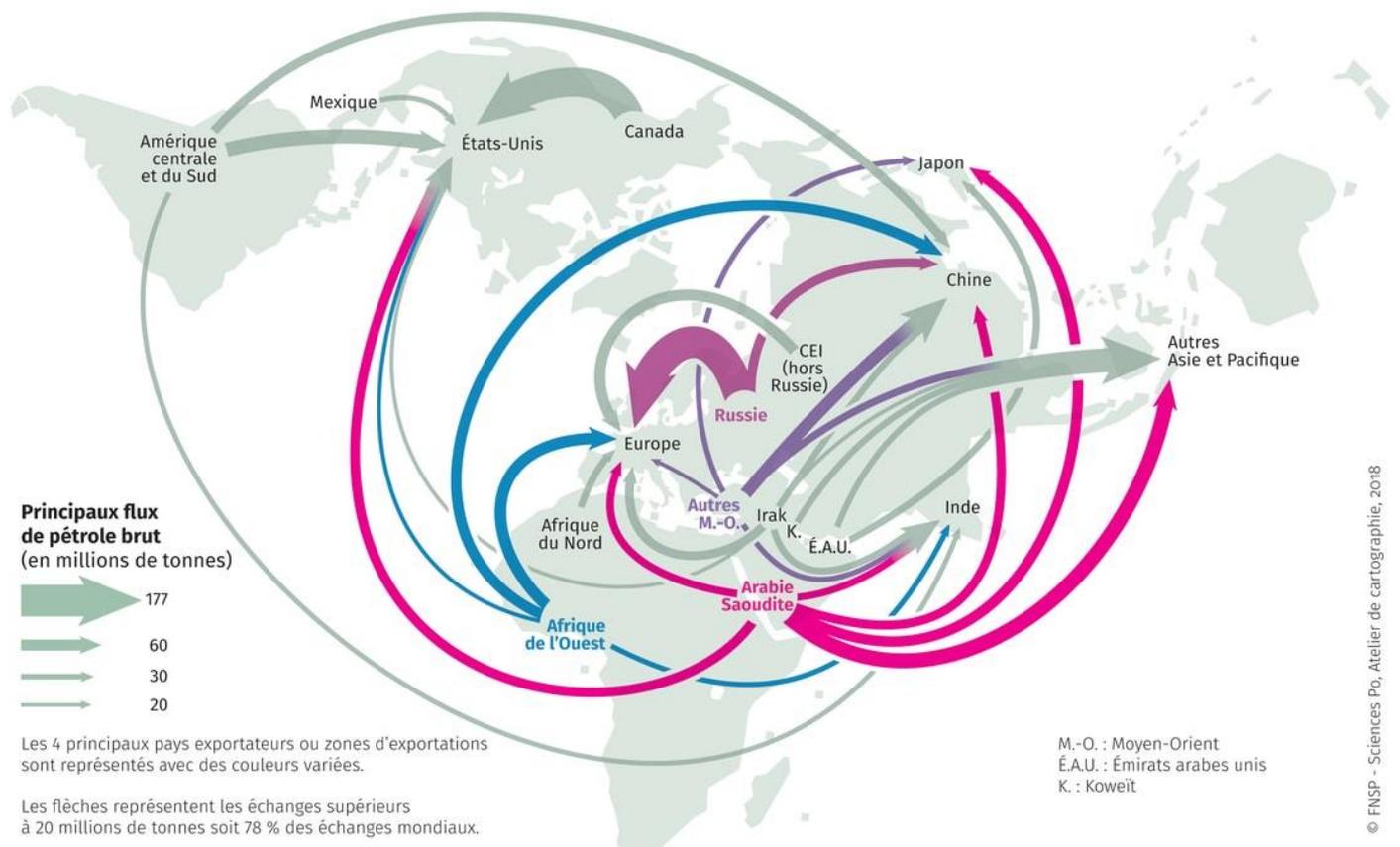
https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/07/03/huile-de-palme-total-demarre-la-raffinerie-controversee-de-la-mede_5484938_3234.html

Document 5 :



<https://www.total.com/fr/medias/medias>

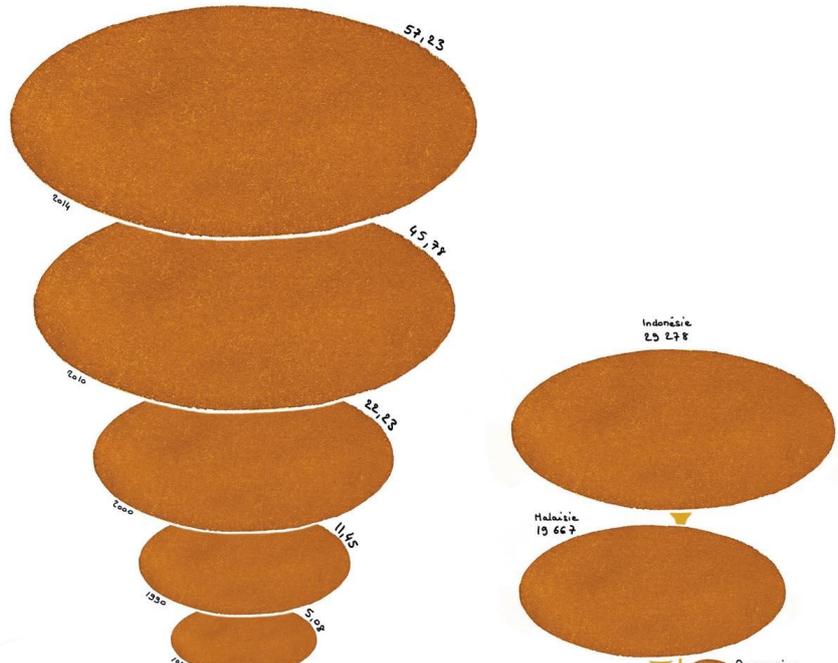
Document 6 :



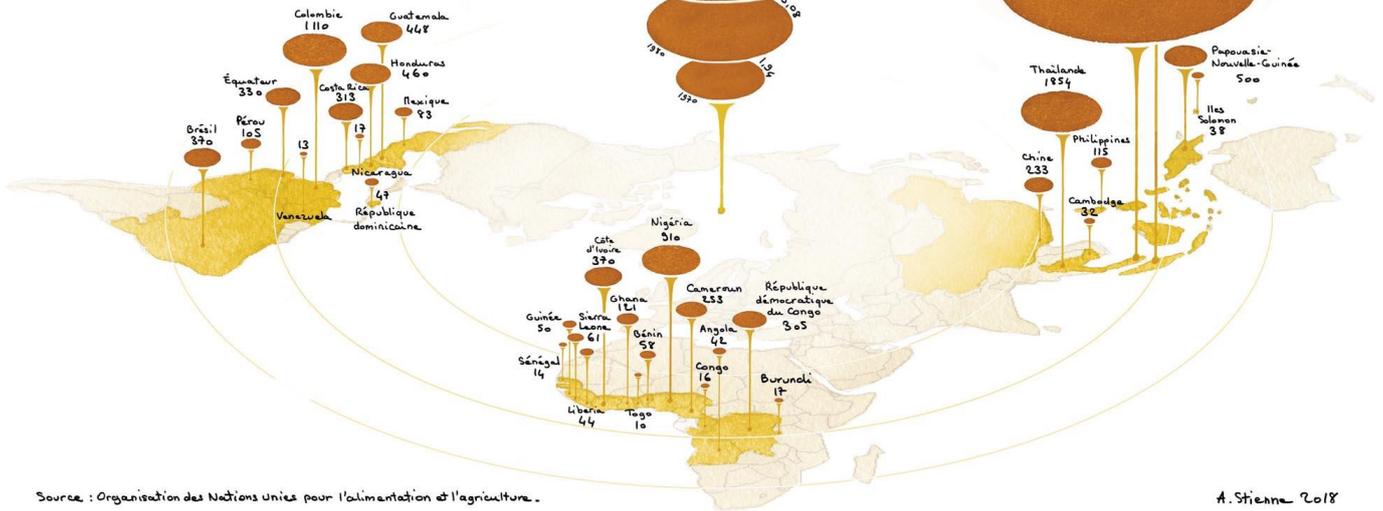
<https://espace-mondial-atlas.sciencespo.fr/fr/rubrique-ressources/carte-5C27-commerce-de-petrole-2016.html>

Document 7 :

Production mondiale d'huile de palme
Millions de tonnes



Production d'huile de palme
milliers de tonnes en 2014

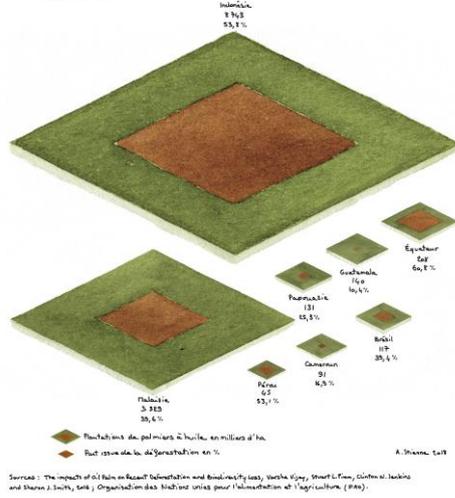
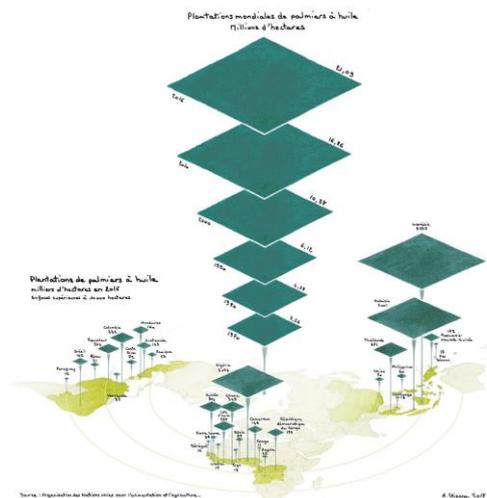


Source : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

A. Stienne 2018

<https://visionscarto.net/palmier-a-huile>

INDUSTRIE PALMISTE ET DÉFORESTATION
Entre 1989 et 2014



Source : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Sources : The Impact of Oil Palm on Forest Deforestation and Biodiversity Loss, Verbeke, Stuart L. Froy, Clinton H. Jenkins and Thomas J. Smith, 2014 ; Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. (FAO).

A. Stienne 2018

Document 8 :

12

ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

L'objectif 12 veut nous faire reconsidérer les objets que nous utilisons, les déchets que nous créons, et les répercussions qu'ils ont sur notre planète. Changer notre comportement en prenant des mesures durables, telles que le recyclage, peut avoir des effets appréciables lorsque tout le monde, y compris les particuliers, les entreprises, les gouvernements, y contribue. Il y a beaucoup de petites choses que nous pouvons tous faire pour atteindre cet objectif, qui veut améliorer la qualité de vie de chacun et pas seulement de quelques-uns, partout dans le monde.



https://issuu.com/unpublications/docs/sdg_french_yak

Informations sur l'ODD N°12

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/sustainable-consumption-production/>

Document 9 :



conso Planétoscope Globe La planète vivante ! Statistiques mondiales en temps réel

Recherchez une statistique 

Agriculture et alimentation Biodiversité Climat Conso Démographie et urbanisme Energies Environnement Insolite Loisirs Recyclage et déchets Santé Transports Entreprises

Production et collecte d'huiles usagées en France

Envoyer à un ami  J'aime 7

Production et collecte d'huiles usagées en France

Depuis le 1er janvier **184 056 912**

Plus de 7,6 litres d'huiles de moteur usagées sont collectées chaque année en France soit 210 000 tonnes par an. Cette huile usagée de moteur est collectée puis recyclée notamment par distillation pour la transformer en une huile vierge de qualité.

Depuis que vous êtes connecté **175**

 [J'affiche cette stat sur mon site !](#)

[< Statistique précédente](#) [Statistique suivante >](#)

<https://www.planetoscope.com/recyclage-collecte/1568-production-et-collecte-d-huiles-usagees-en-france.html>

Document 10 :



Le peuple français
proclame solennellement
son attachement aux Droits
de l'Homme et aux principes de la
souveraineté nationale tels qu'ils ont été
définis par la Déclaration de 1789,
confirmée et complétée par
le préambule de la Constitution
de 1946, ainsi qu'aux droits
et devoirs définis dans la Charte
de l'environnement
de 2004.

Charte de l'environnement

loi constitutionnelle n° 2005 - 205 du 1er mars 2005

« Le peuple français,

« Considérant,

*« Que les ressources et les équilibres naturels ont
conditionné l'émergence de l'humanité ;*

*« Que l'avenir et l'existence même de l'humanité
sont indissociables de son milieu naturel ;*

*« Que l'environnement est le patrimoine commun
des êtres humains ;*

*« Que l'homme exerce une influence croissante
sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;*

*« Que la diversité biologique, l'épanouissement
de la personne et le progrès des sociétés humaines sont
affectés par certains modes de consommation ou de production
et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;*

*« Que la préservation de l'environnement doit être recherchée
au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;*

*« Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix
destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas
compromettre la capacité des générations
futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;*

« proclame :

Article 1

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2

Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3

Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences .

Article 4

Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5

Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8

L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9

La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10

La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »



Pistes d'exploitation

De l'huile dans nos véhicules, et après ?

Des biocarburants pour un développement durable ?

Lettres :

Géographie :

EMC :

Un pas vers l'activité interdisciplinaire

Disciplines concernées et croisements interdisciplinaires envisagés :

- Maintenance des Véhicules Particuliers, Maintenance des Véhicules de transports routiers, Carrosserie

Travail sur les compétences professionnelles en Technologie et laboratoires automobiles :

Travail sur les connaissances liées à la motorisation, les carburants et lubrifiants...

Travail autour de la question du recyclage :

C3.6 : Gérer le poste de travail : Appliquer les règles en lien avec l'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement ; Les déchets sont classés et évacués dans le respect des protocoles ou des prescriptions de l'entreprise

Savoirs associés aux compétences professionnelles : S 3.4 : le tri des déchets :

Typologie des déchets-Procédures et les dispositifs de traitement des déchets-Obligation de traçabilité des pièces changées

Définition dans le référentiel professionnel : Tri des déchets : prise en charge structurée des déchets (matériaux et fluides) générés par l'activité en maintenance des véhicules, en vue de leur élimination réglementaire ou de leur recyclage.

En co-intervention :

Perspective d'étude Dire, écrire, lire le métier :

« Automobile, mécanique/carrosserie et développement durable : des idées reçues à la réalité d'une profession »

Dans le cadre du chef d'œuvre (1ere et Terminale bac pro MVTR et Carrosserie):

Projet de recyclage/transformation d'un minibus en mini-serre